

ASSEMBLÉE NATIONALE31 mai 2006

**ENGAGEMENT POUR LE LOGEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 3072)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 282

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 9

À la fin de l'alinéa 19 de cet article, après les mots :

« au suivi de »,

substituer aux mots :

« ces engagements annuels »,

les mots :

« cet engagement annuel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.